

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 15 décembre 2022

Mise à jour du téléphone LOGICOM LE PULSE

à la suite d'un dépassement des valeurs limites de DAS « membre » et « tronc »

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) prend acte de la mise à jour par la société LOGICOM du téléphone portable Le Pulse, afin de respecter les valeurs limites de DAS localisé « membre » et « tronc ».

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a contrôlé les débits d'absorption spécifique (DAS) du téléphone Logicom Le Pulse. Le DAS permet de quantifier l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques et absorbée par le corps humain.

Des mesures ont été réalisées auprès d'un laboratoire accrédité afin de vérifier la conformité de ce téléphone aux exigences européennes concernant le DAS. Ces exigences impliquent que les terminaux soient évalués au contact du corps pour le DAS localisé « membre » et à une distance de 5 mm pour le DAS localisé « tronc ». Ils doivent également respecter les valeurs limites réglementaires de 4 W/kg pour le DAS localisé « membre » et 2 W/kg pour le DAS localisé « tronc ». Les mesures de l'ANFR ont révélé des valeurs dépassant ces limites.

En application de l'article L43 II bis du code des postes et des communications électroniques, l'ANFR a mis en demeure la société LOGICOM, responsable de la mise sur le marché de ce téléphone, de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin aux non-conformités constatées sur les équipements actuellement sur le marché ainsi que ceux déjà commercialisés.

La société LOGICOM a pris la décision de réduire la puissance de ses terminaux via une mise à jour logicielle. Le contrôle par l'ANFR de l'efficacité des mesures correctives a néanmoins mis en évidence une persistance de la non-conformité du téléphone Logicom Le Pulse.

En conséquence, la société LOGICOM a procédé au développement de trois mises à jour logicielles pour mettre fin aux non-conformités constatées.

L'ANFR a également sanctionné la société LOGICOM par une amende administrative d'un montant de 7 500 €.

Ces évolutions permettent de rendre les DAS localisés « membre » et « tronc » conformes aux limites réglementaires de 4 W/kg et 2 W/kg. Les mises à jour sont automatiquement diffusées aux téléphones correspondants, dès lors qu'ils sont connectés à un réseau de données (réseau mobile ou WiFi).

Téléphone Logicom Le Pulse

	Valeur initiale	Valeur 1 ^o mise à jour	Valeur 2 ^o mise à jour	Valeur 3 ^o mise à jour
Version du système	HW01_SW04	HW01_SW07	HW01_SW08	HW01_SW09_1015_2
DAS « tronc » mesuré	2,47 W/kg	2,31 W/kg	2,02 W/kg	0,393 W/kg
DAS « membre » mesuré	4,36 W/kg	4,28 W/kg	4,36 W/kg	0,799 W/kg

L'ANFR invite les propriétaires de ces téléphones à vérifier qu'ils ont été mis à jour. Si ce n'est pas le cas, une mise à jour manuelle est à effectuer.

Retrouvez l'ensemble des mesures de DAS des téléphones réalisées par l'ANFR en open data sur notre site:
<https://data.anfr.fr>

Pour plus d'information :

- [Présentation du DAS : infographies, vidéos](#)
- [La vidéo illustrant la méthode utilisée par les laboratoires accrédités pour mesurer le DAS](#)

Contact presse ANFR :

presse@anfr.fr – 07 87 92 52 66